



En Thaïlande, des professionnels de la santé recueillent des renseignements d'ordre sanitaire fort utiles pour les travailleurs migrants (Photo: © Thierry Falise/IOM 2006/ MTH0108)

L'OIM et la migration de main-d'œuvre

L'OIM défend le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la personne humaine sont bénéfiques aux migrants comme aux sociétés. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de: contribuer à relever concrètement les défis de la migration, favoriser la compréhension des questions migratoires, promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration, veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

La migration de main-d'œuvre se définit comme le mouvement de personnes depuis leur pays d'origine vers un autre pays dans le but d'y obtenir un emploi. À l'heure actuelle, le nombre de personnes travaillant dans un pays autre que leur pays d'origine est estimé à 86 millions. Malgré les efforts fournis pour garantir la protection des travailleurs migrants, beaucoup d'entre eux font encore face à de nombreux problèmes, surtout s'agissant des groupes plus vulnérables tels que les employés de maison, les professionnels du spectacle et les ouvriers peu qualifiés.

Une migration de main d'œuvre organisée et bien gérée offre un énorme potentiel aux gouvernements, aux communautés, aux migrants, aux employeurs et aux autres parties prenantes dans les pays d'origine et de destination. Bien que la création d'emplois au pays reste la meilleure option, un nombre croissant de pays voient la migration internationale de main-d'œuvre comme faisant partie intégrante des stratégies nationales de développement et d'emploi

compte tenu des opportunités mondiales en termes d'emploi et de l'apport de devises.

Dans les pays d'origine, la migration de main-d'œuvre peut relâcher la pression due au chômage et contribuer au développement grâce à la canalisation des fonds rapatriés, au transfert de savoir-faire, et à la création de réseaux d'affaires et de commerce. Dans les pays de destination qui font face à des pénuries de main-d'œuvre, l'immigration de travail bien gérée et ordonnée peut compenser les pénuries, faciliter la mobilité et accroître le stock de capital humain.

La protection des travailleurs et l'optimisation des avantages de la migration de main-d'œuvre à la fois pour le pays d'origine et pour celui de destination, et pour les migrants eux-mêmes, requiert des politiques clairement formulées, une législation et des stratégies efficaces en la matière.



OIM Organisation Internationale pour les Migrations

17 route des Morillons, 1211 Genève 19, Suisse
Tel: +41 22 717 91 11 | Fax: +41 22 798 61 50
Email: lfm@iom.int | Internet: <http://www.iom.int>

L'approche de l'OIM concernant la gestion de la migration de main-d'œuvre

La migration internationale de main-d'œuvre est un phénomène transnational qui ne peut donc pas être géré ou traité de manière efficace uniquement au niveau national. Il s'agit aussi de le traiter aux niveaux bilatéral, régional et international. Grâce à son vaste réseau mondial de missions, l'OIM est en mesure de réunir les parties prenantes des pays d'origine et de destination pour établir des projets, programmes et mécanismes sur la migration de main-d'œuvre, qui assurent l'équilibre entre différents intérêts, tout en accordant une importance particulière aux besoins des migrants.

L'approche de l'OIM concernant la migration internationale de main-d'œuvre est d'encourager les synergies entre la migration de main-d'œuvre et le développement et de promouvoir des filières légales de migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière. En outre, l'OIM s'efforce de faciliter l'élaboration de politiques et de programmes servant les intérêts des migrants et de la société en général, et qui soit de nature à protéger efficacement les travailleurs migrants et leurs familles.

Les activités de l'OIM pour une migration de main-d'œuvre ordonnée et bien gérée

Orientation politique et renforcement de capacités de gestion de la migration de main-d'œuvre

L'orientation politique et le renforcement de capacités dans les pays d'origine consistent entre autres à aider les gouvernements à élaborer et adopter certaines politiques, lois et structures favorisant l'emploi efficace et efficient de leur main-d'œuvre à l'étranger tout en réduisant au minimum les effets négatifs comme la fuite des cerveaux. En outre, l'OIM renforce les capacités des pays de destination soucieux de mieux gérer les entrées de travailleurs migrants et leur intégration dans leur nouveau lieu de travail et dans la société qui les accueille.

En Afrique de l'Ouest, l'OIM renforce les capacités des pays exportateurs de main-d'œuvre, comme le Ghana, le Nigéria et le Sénégal, afin qu'ils sachent gérer la migration de main-d'œuvre et combattre la migration irrégulière. Ce travail passe par l'évaluation des politiques et pratiques nationales concernant la migration de main-d'œuvre. Il nécessite une aide à l'élaboration de mécanismes d'identification, d'enregistrement et de sélection des travailleurs candidats à la migration pour répondre aux besoins des pays d'accueil, et la diffusion d'informations sur les opportunités et les procédures de migration de main-d'œuvre et sur les risques liés à la migration irrégulière. Ce projet régional principalement financé par l'Union Européenne doit en outre permettre de développer les capacités de la Lybie - en tant que pays de destination - à gérer l'immigration de main-d'œuvre moyennant un réexamen des objectifs politiques, de la législation et des mécanismes

existants s'agissant de l'admission de main-d'œuvre. Pour plus d'informations, veuillez contacter iomaccra@iom.int

En Asie Centrale, l'OIM cherche à améliorer la situation des travailleurs migrants venant d'Asie Centrale ou y étant installés grâce à une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre dans cinq pays en particulier : le Kazakhstan, la République kirghize, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. L'OIM travaille en collaboration avec les contreparties gouvernementales, les parlements, les organisations régionales et internationales et les médias pour promouvoir la formulation de politiques et de lois reconnaissant la réalité économique de la migration de main-d'œuvre et donnant aux travailleurs migrants un statut légal et une protection. Dans le cadre de ce projet, des ateliers thématiques et d'autres manifestations régionales seront organisés pour encourager le partage d'informations et la coordination au plan régional. Pour plus d'informations, veuillez contacter iomalmaty@nursat.kz

Information et sensibilisation

L'OIM travaille en étroite collaboration avec les pays d'origine et de destination pour prévenir la migration irrégulière, l'exploitation abusive de main-d'œuvre et la désinformation des travailleurs migrants par le biais d'activités de sensibilisation et la diffusion d'informations

Au Kosovo, le personnel de l'OIM fournit des informations et une assistance aux candidats



dans les pays d'origine, de destination et de transit. L'OIM met en place des activités pour informer les migrants sur leur environnement professionnel et personnel futur avant leur départ et les assiste en élaborant des cours de langues destinés à faciliter leur intégration dans leur lieu de travail et la société d'accueil. En outre, l'OIM informe les travailleurs migrants sur les risques et les réalités associés à la migration de main-d'œuvre et agit pour améliorer l'accès des migrants à l'information sur l'immigration et la législation du travail par:

- la création de centres de documentation pour les migrants;
- des campagnes d'information et des activités de sensibilisation dans les pays d'origine et de destination;
- une orientation et une formation destinées aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille.

L'OIM œuvre à la création de services d'information, de conseil et d'orientation pour les migrants et les candidats à la migration grâce à un réseau régional de centres de services aux migrants, dans l'Ouest des Balkans. Ces centres apporteront aux migrants et aux candidats à la migration une aide individualisée et des séances de soutien de groupe concernant la réalité et les risques de la migration irrégulière. De plus, les migrants et les candidats à la migration recevront des informations sur les possibilités de postuler pour un emploi décent dans le pays

s à l'émigration (Photo: © Sheremet Kukaj/IOM 2005/MYU0118)



et/ou d'émigrer, ainsi que sur les procédures en la matière. Les centres feront partie intégrante des structures locales, telles que les bureaux de placement locaux et régionaux et les ministères concernés. Les fonctionnaires de ces structures locales travailleront de pair avec l'OIM et recevront une formation sur le tas dans le cadre des activités journalières des centres, ce qui permettra à l'OIM d'abandonner progressivement et de transmettre les tâches aux institutions concernées d'ici la fin du projet. *Pour plus d'informations, veuillez contacter mrfbudapest@iom.int*

Facilitation du recrutement à l'étranger et migration circulaire

Beaucoup de pays industrialisés ont besoin de travailleurs étrangers temporairement ou à plus long terme car ils ne peuvent, à l'aide de la seule main-d'œuvre locale, satisfaire les exigences locales et rester compétitifs sur le marché mondial. La facilitation de la migration circulaire peut répondre à ces besoins de main-d'œuvre à court terme, et en même temps faire en sorte que la migration produise le maximum d'effets sur le développement dans les pays et les communautés d'origine.

De plus en plus, les gouvernements et les entités du secteur privé sollicitent l'aide de l'OIM pour mettre en place des plans de recrutement transparents et équitables garantissant que les travailleurs migrants exercent leur activité dans des conditions convenables, en particulier dans le cadre d'arrangements bilatéraux. Les thèmes d'intérêt spécifiques de l'OIM comprennent la diffusion de l'information, la création d'une base de données et l'enregistrement des travailleurs migrants potentiels, la mise en concordance des compétences avec la demande, la sélection et l'orientation avant le départ, l'aide lors du transit et après l'arrivée, l'orientation complémentaire dans le pays d'accueil, le placement, le retour et la réintégration dans le pays d'origine.

Pour plus d'informations sur le travail de l'OIM concernant l'embauche de travailleurs étrangers et pour avoir accès au mémoire de l'OIM sur le recrutement des travailleurs étrangers, veuillez contacter la Division de la migration de main-d'œuvre et de la migration assistée au siège de l'Organisation à Genève.

En se basant sur les expériences précédentes en matière de migration de main-d'œuvre, l'OIM coordonne, avec le soutien du Gouvernement de la République de Colombie, la consolidation et l'expansion du modèle de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire (TCLM) qui avait été créé par le Syndicat agricole de Catalogne entre l'Espagne et la Colombie. Le modèle TCLM permet aux agriculteurs espagnols de recruter temporairement des travailleurs migrants colombiens pour des travaux agricoles. À échéance d'une durée de travail fixée, le travailleur migrant rentre en Colombie dans l'espoir d'être réembauché pour les prochaines récoltes. Par le biais d'alliances

stratégiques, l'OIM offre aux migrants colombiens des formations avant le départ et un accès aux services sociaux et utiles lors de leur retour. En outre, le modèle encourage la canalisation potentielle de l'épargne des migrants accumulée lors de leur séjour en Espagne dans le but de contribuer au développement local et régional en Colombie. *Pour plus d'informations, veuillez contacter iombogota@iom.int*

Dialogue interétatique et coopération régionale

Le dialogue et la coopération entre les Etats participant aux processus de migration de main-d'œuvre sont essentiels pour que la migration de main-d'œuvre profite à toutes les parties concernées. L'OIM facilite donc le dialogue interétatique et la coopération régionale.

En réponse à une demande émanant de plusieurs pays asiatiques d'origine, l'OIM a organisé plusieurs consultations au niveau ministériel en 2003 (Colombo), 2004 (Manille) et 2005 (Bali) dans le but d'offrir aux pays asiatiques d'origine un forum où ils puissent partager des expériences, débattre de questions courantes et déterminer les étapes de suivi sous la forme de recommandations ministérielles. Ce dispositif est connu sous le nom de « Processus de Colombo ».

Le dialogue d'Abou Dhabi, issu du processus de Colombo, s'est déroulé aux Emirats Arabes Unis. Ce dialogue, organisé en collaboration avec l'OIM, a réuni pour la première fois les Etats du processus de Colombo et les Etats du Conseil de coopération du Golfe, le Yémen et la République de Corée, la Malaisie et Singapour. Le dialogue d'Abou Dhabi fait office de forum à la fois pour les pays d'origine et pour les pays de destination. *Pour plus d'informations, veuillez visiter www.colomboprocess.org*

Matériel de référence concernant la migration de main-d'œuvre

OIM, OIT et OSCE

- « Manuel pour l'établissement de politiques en matière de migration de main-d'œuvre efficaces dans les pays d'origine et de destination »



Un immigré nicaraguayen au travail dans la construction au Costa Rica (Photo: © Jéssica Saavedra/IOM 2007/MCRO003)

- « Manuel pour l'établissement de politiques en matière de migration de main-d'œuvre efficaces dans les pays d'origine et de destination », Edition méditerranéenne

Les deux versions du manuel peuvent être consultées sur le site suivant : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/pid/706> (en anglais seulement)

Ces publications apportent une aide aux Etats dans leurs efforts d'élaboration de nouvelles solutions et approches pour une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre et des flux de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination. Elles sont aussi utiles aux partenaires sociaux, aux médias, aux organisations non gouvernementales, au milieu universitaire et au grand public, car elles fournissent des informations précises et fiables sur les politiques et les pratiques en matière de migration de main-d'œuvre.

Contact

Pour toute information, veuillez contacter:

**Division de la migration de main-d'œuvre et de la migration assistée
Organisation internationale pour les migrations (OIM)**

17 route des Morillons, 1211 Genève 19, Suisse

Tel: + 41 22 717 91 11 • Fax: + 41 22 798 61 50

Courriel : lfm@iom.int

Internet : <http://www.iom.int>